COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BRIANCE • COMBADE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt et un, le onze octobre à vingt heure quinze, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de Neuvic-Entier, sous la Présidence de M. Yves LEGOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil : 4 octobre 2021

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres votants : 23

Etaient présents (18) : BOURLIATAUD Isabelle ; BROUSSE Didier ; CHANGION Daniel ; COUEGNAS David ; DAUDE Dominique ; DEBLOIS Marie-Noëlle ; DE CUYPER Micheline ; DIDIERRE Jean-Gérard ; FORESTIER Joël ; FOUR Franck ; LAFARGE Monique ; LAUBARY Dominique ; LAVAUD Henri ; LE GOUFFE Yves ; MATINAUD Gilles ; RAIGNE Philippe ; RIVET Françoise ; SAUTOUR Jean-Claude ; SERRUT Valérie

Pouvoirs (5) : BATTEL Jean-Claude à FOUR Franck ; FAURE Marie-France à DEBLOIS Marie-Noëlle, MONZAUGE Christian à BOURLIATAUD Isabelle ; RIVET Françoise à DE CUYPER Micheline ; WAMPACH Joe à DIDIERRE Jean-Gérard

Absents excusés (1) : LEYGNAC Roland

Absents (1) : BLANQUET Géraldine

Secrétaires de séance : DAUDE Dominique et LAFARGE Monique

Délibération n° 2021-57: Tarifs du SPANC à compter du 11/10/2021

Vu le budget 2021 et le budget annexe SPANC ;
Vu le CGCT
Considérant que les budgets annexes érigés en SPIC doivent couvrir les charges relatives au maintien en état de ses installations, aux amortissements des différents équipements, et aux charges de fonctionnement afférentes ainsi qu'aux emprunts ;
Vu le rapport de la commission des finances du 22 septembre 2021

Monsieur le Président propose les tarifs suivants :

- Contrôle réglementaire des ANC existante : 100 € avec la possibilité d'adosser le coût de ce contrôle décennal aux factures d'eau, soit 10 € / an ou 5 € / facture semestrielle (redevance annuelle pour vérification de la conception et l'exécution des installations avec contrôle décennal) ;
- Diagnostic assainissement en vue de la vente d'un bien immobilier : 300 € ;
- Diagnostic assainissement à la demande exclusive de l'usager : 300 € ;
- Création d'un ANC lié à un permis de construire ou non lié à un permis de construire : 250 € pour la vérification préalable du projet et 250 € pour la vérification de l'exécution des travaux ;
- Redevance de contre visite : 45 € ;
- Redevance de déplacement sans intervention (cf art. 23d du règlement intérieur) : 30 €

Accusé de réception en préfecture
087-248719338-20211011-2021-57-DE
Date de réception préfecture : 18/10/2021

Communauté de communes BRIANCE • COMBADE
4 place Eugène Degrassat . 87130 . Châteauneuf-la-Forêt
Tél. 05 55 69 39 32 - Fax 05 55 69 46 88
E. mail : cdc@briancecombade.fr

Imprimé sur papier recyclé

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'ADOPTER les tarifs exposés ci-dessus à compter du** 11/10/21

Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 11 octobre 2021.

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE
CHATEAUNEUF LA FORET
87130

Le Président
Yves LE GOUFFE

Accusé de réception en préfecture
087-248719338-20211011-2021-57-DE
Date de réception préfecture : 18/10/2021